Section 3b: Création d'un nouveau groupe de travail/cercle/projet/micro-entreprise

Créer quelque chose de nouveau est toujours un processus passionnant. La philosophie du CoLab est d’encourager la collaboration et les nouvelles activités.

La seule exigence primordiale pour la création est centrée sur l’accord avec la vision, la mission et les objectifs du CoLab.

Pour les configurations plus formelles, il existe des exigences supplémentaires pour protéger le CoLab : les groupes de travail, les projets et les micro-entreprises.

Créer un nouveau groupe de travail/projet

Les groupes de travail et les projets sont les configurations les plus informelles. Pour démarrer un groupe de travail, il suffit de trouver d’autres membres intéressés·ées par le sujet sur lequel travailler. Il est recommandé d'inclure un·e membre du CoLab qui est membre depuis un certain temps afin d'accéder à des conseils lorsqu'un soutien est nécessaire.

Des groupes de travail peuvent exister au sein des cercles ou en dehors des cercles.

Afin de ne pas faire de doublon, nous encourageons les membres qui souhaitent démarrer des groupes de travail et des projets à communiquer leurs intentions et à rester ouverts·es à la collaboration avec d'autres groupes qui pourraient être en mesure de contribuer à leurs efforts. Chaque groupe de travail décide l'étendu de cette collaboration.

Si un groupe de travail/projet s'adresse à des personnes extérieures au CoLab et se présente comme provenant du CoLab, il est obligatoire que le cercle général en soit informé simplement en envoyant un message sur le canal #general-circle avant que cela ne soit fait. Il ne s’agit pas de limiter l’activité mais de sensibiliser davantage à la manière dont le CoLab interagit avec les autres en externe.

Créer un nouveau cercle

Les cercles sont définis par des domaines clairs, une vision, une mission et des objectifs documentés, des membres nommés·es et une représentation au sein du cercle général.

S'il existe déjà un cercle avec le même domaine, il est encouragé que les cercles réfléchissent à la manière dont leurs travaux se chevauchent et si l'élargissement du cercle peut être bénéfique.

Tous les domaines de la permaculture sont des domaines possibles pour les cercles. Les cercles peuvent également être des sous-ensembles de ces domaines.

Le cercle général doit être informé de la formation d'un nouveau cercle, non pas pour limiter la création d'un nouveau cercle, mais pour :

- intéger un ou une représentant·e au cercle général
- communiquer sur les opportunités de soutien/collaboration avec d’autres parties du CoLab
- évaluer l'impact de ce changement sur d'autres groupes/cercles actifs

Créer une nouvelle micro-entreprise

Une micro-entreprise peut être créée au sein d'un cercle, d'un projet ou d'un groupe de travail en tant que produit ou service dérivé de leurs activités.

Toutefois, une micro-entreprise peut également être créée sous forme d'offre indépendante.

Toute personne souhaitant offrir des services est priée de se manifester afin qu'elle puisse être incluse sur le site Web. Merci d'inclure :

- une photo de vous
- un texte de présentation sur vous et votre expérience
- le service que vous proposez et quelques informations à ce sujet
- votre taux horaire, et
- quel hôte fiscal/collectif ouvert au sein du CoLab vous utiliserez

Hébergement fiscal pour recevoir des dons / options de paiement

Pour les personnes ou les très jeunes micro-entreprises startup

L'option actuelle pour les micro-entreprises sans créer un nouveau collectif passe par le #funding-circle ou le #digital-circle. L'hôte fiscal dans ce cas est la « Stichting Reculture Foundation », ce qui

signifie que vous paierez 5 % de tout revenu gagné pour les frais d'accueil fiscal + une contribution minimale de 10 % de partage des revenus + les éventuels frais de virement bancaire sur les paiements sortants.

Il est important de noter qu'en tant qu'individu, il n'y a aucune relation contractuelle entre l'hôte fiscal et vous-même et que vous conservez l'entière responsabilité fiscale de remplir vos obligations fiscales dans votre pays de résidence.

Pour les groupes et les micro-entreprises plus établies

Si plusieurs personnes sont intéressées à co-offrir un service et à démarrer une micro-entreprise en tant que collectif lié au Permaculture CoLab, il est possible de créer votre propre « Cercle de services », avec son propre collectif ouvert, avec un hôte fiscal aligné sur la permaculture de votre choix. Vous devrez l’obtenir via le processus de consentement du Cercle Général avant que votre service soit inclus sur le site Web.

Si vous avez en tête d’autres options de comptabilité ouverte, autres que Open Collective, celles-ci pourraient également être envisagées et vous pourriez les proposer comme options alternatives. La clé de tout choix est un système qui ne peut être ni manipulé ni modifié une fois les paiements effectués ; il doit être public et facile d’accès pour des raisons de transparence.

Être indépendant·e au sein du CoLab s'accompagne d'une responsabilité envers le reste du CoLab de maintenir la réputation d'être un fournisseur de services fiable et de bonne qualité.

Revision #2
Created 2024-01-08 11:35:29 UTC by Aimee Fenech
Updated 2024-01-24 06:47:03 UTC by Mayi Lekuona